

REVUE BELGE  
DE  
NUMISMATIQUE,

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

DIRECTEURS : MM. LE V<sup>te</sup> B. DE JONGHE ET G. CUMONT.

1893

QUARANTE-NEUVIÈME ANNÉE.



BRUXELLES,

J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI,  
*Rue de la Limite, 21.*

1893

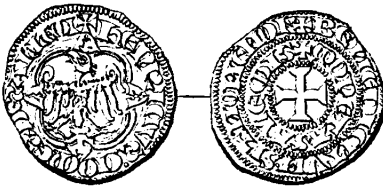
# UN DEMI-GROS A L'AIGLE

FRAPPÉ

PAR HENRI V

COMTE DE SALM INFÉRIEUR OU SALM EN ARDENNE

1297 - 1506.



*Droit.* Aigle éployée, à une tête, dans un entourage de quatre arcs de cercle alternant avec quatre angles saillants.

Légende. ✠ ΗΕΝΡΙΕΥΛ : ΔΟΜΕΛ · ΔΕ ΙΤΛΛΕΟΙ (ΕΜΙ).

L'espace ayant manqué au graveur pour achever la légende, le  $\Omega$  de ΙΤΛΛΕΟΜΙ est simplement indiqué par les deux jambages extérieurs de cette lettre. Les S sont retournés.

*Rev.* Croix brève et pattée, au centre.

Légende intérieure. ✠ ΜΟΝΕΤΑ ΣΤΛΕΜΙΣ.

Légende extérieure. ✠ ΒΕΝΕΔΙΚΤΥΜ · ΣΙΤ : ΜΟΜΕΙ ΟΙ.

Le graveur, n'ayant, de nouveau, pas eu suffisamment de place pour graver les lettres **DNI**, s'est contenté de mettre les lettres **DI**, qu'il a visiblement dû rapprocher très fort l'une de l'autre. Les **N** sont retournés.

Argent.            Poids : 2<sup>gr</sup>.20.            Notre collection.

Le type du demi-gros à l'aigle prit naissance en Flandre, sous Marguerite de Constantinople (1244-1280). Gui de Dampierre (1280-1305), fils et successeur de cette princesse, continua à se servir de ce type, qui fut encore employé par :

Hugues de Châlon, évêque de Liège (1296-1301).

Arnould VIII, comte de Loos (1280-1328).

Henri VI (III), comte de Luxembourg (1281-1288).

Henri VII (IV), comte de Luxembourg (1288-1309).

Renaud I, seigneur de Koevorden, dont le nom paraît, pour la première fois, dans les chartes, en 1284, et pour la dernière fois, en 1315.

Jean, seigneur de Kuinre. Plusieurs princes de ce nom régnèrent à Kuinre. On les trouve cités dans divers documents datés de 1284 à 1396.

Il résulte de l'énumération qui précède que le demi-gros à l'aigle, dont le type est originaire des Pays-Bas, était en pleine vogue pendant les dernières années du XIII<sup>e</sup> siècle et les premières du siècle suivant.

Cette constatation nous porte à attribuer la

pièce qui nous occupe à Henri V, comte de Salm inférieur ou Salm en Ardenne (1297-1336).

Elle a été trouvée, il y a quelques années, dans les environs de Houffalize.

Le comté de Salm en Ardenne, Salm inférieur, Welsch ou Vieux-Salm était limité par le duché de Luxembourg et la principauté de Stavelot, et comprenait une quarantaine de villages et hameaux. Il était arrosé par le Glain (1).

Six seigneuries en relevaient autrefois : Gouvy, Amberloux, Saint-Ode et Wigny ou Vigny, Ferminé (2), Hermamont et Thony. Les comtes de Salm avaient encore de nombreuses possessions lointaines, sur la Moselle entre autres. Leurs vassaux possédaient beaucoup de domaines dans la seigneurie de Houffalize.

Les comtes de Salm en Ardenne, qui portaient d'argent à deux saumons adossés de gueules, habitaient le château de Salm (3), situé sur la pointe d'un rocher et actuellement ruiné. Un village, appelé Salm-Château, ancienne capitale du comté, existe encore au pied de ces ruines. Vielsalm en était la seconde localité et avait également un château, déjà disparu en 1650.

(1) Voir pour les détails géographiques et historiques sur Salm : BERTHOLET, *Histoire ecclésiastique et civile du duché de Luxembourg et comté de Chiny*, Luxembourg 1741; et surtout : FAHNE, *Geschichte der Grafen, jetzt Fürsten zu Salm Reifferscheid*, Cologne, 1866.

(2) D'après Fahne, Termine, d'après Bertholet.

(3) Dans lequel fut probablement frappé notre demi-gros.

Les comtes rendaient la haute et basse justice. Deux cours administraient la justice dans le comté : l'une, censale, composée d'un mayeur et de sept échevins, l'autre, féodale, formée d'un prévôt et de sept échevins et connaissant des fiefs et des causes criminelles.

Les comtes de Salm, dit Fahne, n'avaient pas le droit de battre monnaie ; l'existence de notre gros prouve cependant qu'ils ont, à un moment donné, usurpé cette prérogative importante.

L'église paroissiale était dédiée à saint Gengoux.

C'est en 850, au partage du royaume de Lotharingie, que paraît, pour la première fois, le nom du comté. Il y figure comme étant celui d'un gau distinct, nommé *pagus Selme*. Salm fit partie plus tard de la Lotharingie et ensuite, du cercle de Bourgogne ; puis il passa sous la domination française et, après avoir fait partie des Pays-Bas, fut réuni à la Belgique.

Nous allons maintenant jeter un rapide coup d'œil sur la généalogie des comtes de Salm et sur leur histoire, qui est peu connue.

Hermann I, fils de Giselbert, comte de Luxembourg, et frère de Conrad I, également comte de Luxembourg, est la tige des comtes de Salm.

Ce prince fut choisi à Bamberg, le 9 août 1081, comme roi des Romains, en opposition avec l'empereur Henri IV. Il fut couronné à Goslar, le 26 décembre de la même année, par l'archevêque de Mayence et renonça, en 1085, à cette dignité.

Il fut assassiné, en 1088, par ses gens, au siège du château de Limbourg.

Hermann II, son fils, s'établit et vécut longtemps à Salm.

Henri I<sup>er</sup> succéda à son père Hermann. Il eut pour fils : Frédéric, tige des seigneurs de Salm en Ardenne, et Henri, tige des Salm dans les Vosges. Ce dernier, qui avait épousé Joatha, sœur de Frédéric, duc de Lorrainè, s'établit en Lorraine. Il y bâtit, vers 1204, un château qu'il appela Salm en souvenir de sa patrie et fut ainsi le fondateur de la branche des Salm dans les Vosges ou comtes de Salm supérieur. Ces seigneurs portaient de gueules à deux saumons adossés d'argent, le champ semé de croix d'argent.

Revenons à Frédéric qui continua, en ligne directe, la descendance des comtes de Salm inférieur. Ses successeurs furent : Henri II, Gérard, Henri III, Henri IV, Guillaume I<sup>er</sup>, princes dont nous passerons l'histoire sous silence.

Henri V, le comte qui, vraisemblablement, fit frapper la monnaie qui nous occupe, succéda, en 1297, à son père Guillaume I<sup>er</sup>, le doux ou le débonnaire.

*Il rendit hommage, la même année, pour son château et son comté de Salm, à Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, et promit, sous peine de mille livres blancs, le consentement de sa mère (1). Nous le retrouvons,*

(1) SAINT-GENOIS, *Monuments*, t. 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> s., p. 870.

le lundi après Pâques de 1301, témoin du transport de la seigneurie de Faignies, par le comte de Hainaut, à Jean d'Audenarde, seigneur de Rosoi. *Il renouvela, en 1306, le serment au comte Henri de Luxembourg* (1) et est cité, en 1336, parmi les nobles qui ratifièrent l'acte de mariage de Charles, comte de Luxembourg et de Blanche de Valois. Il épousa Philippa de Grandprée et mourut en 1340.

Nous supposons que notre gros fut frappé à la suite de l'hommage fait, en 1297, par Henri V, pour son comté de Salm, à Jean d'Avesnes, comte de Hainaut. Ce dernier prince, heureux sans doute de compter le comte de Salm au nombre de ses vassaux, aura toléré un état de choses qu'il lui aurait été difficile d'empêcher à cause de l'éloignement des possessions de son homme-lige et de sa puissance. Cette supposition nous paraît d'autant plus fondée que l'acte de l'hommage fait, en 1306, au comte de Luxembourg, acte que nous avons sous les yeux (2), porte :

« ... Nous avons promis et sommes tenus pour  
 « nous nos hoirs ou successeurs comtes de Salmes  
 « que jamais à nul jour nous par nous ne par  
 « autrui ne forgerons ne batterons monoie en  
 « queilcunque coing ke ce soit dedens les fyes que

(1) Archives générales du Royaume. Trésorerie des chartes de Luxembourg. Carton n° 1, layette n° II. Original sur parchemin. Sceau enlevé.

(2) Idem.

« nous avons repris et renouvelles de nostre chier  
« signour dessus dit..... »

Les termes mêmes de ce passage du document permettent, nous semble-t-il, de croire qu'il y a eu infraction à semblable promesse déjà faite, le 15 mai 1240, par le comte Henri III, bisaïeul de Henri V, dans l'acte de l'hommage de son comté au comte de Luxembourg. Cet hommage fut renouvelé par Henri IV, en 1248 (1).

Nous ignorons par suite de quelles circonstances Henri V fut amené à faire hommage, dès 1297, année de son avènement, de ses possessions au comte de Hainaut et pourquoi il changea de suzerain en 1306.

Henri V eut pour successeurs ses descendants directs : Henri VI, Jean et Henri VII.

Henri VIII, fils unique de ce dernier prince, périt à la bataille d'Othée, en 1408, où il combattait pour la ville de Liège et portait l'étendard de Saint-Lambert. Henri VII reconnut comme héritier, en 1414, Jean de Reifferscheid, fils de sa sœur, au détriment des enfants de sa fille Marie, épouse d'Otton, raugrave de Alt et de Neu-Beimberg (2). Cette décision donna lieu à de longues contestations qui ne furent terminées qu'en 1455, par le

(1) Archives générales du royaume. Trésorerie des chartes de Luxembourg. Carton n° 1, layette n° II. Original sur parchemin. Sceau enlevé.

(2) Les raugraves sont les *comites asperi* ou *comites hirsuti* des anciennes chartes.



jugement du conseil du duc de Bourgogne, adjudgeant Salm aux Reifferscheid.

Nous ne poursuivrons pas plus loin cet aperçu historique sur les possesseurs de Salm en Ardenne, qui cessa, comme nous venons de le voir, d'appartenir, après plus de deux siècles de propriété ininterrompue, à une branche cadette de l'antique maison de Luxembourg.

Nous n'avons rien trouvé qui pût justifier l'attribution de notre gros aux comtes de Salm, en Lorraine. Nous ferons cependant remarquer que le dernier comte de cette maison du nom de Henri mourut vers 1293, ce qui permettrait de lui attribuer la paternité de notre monnaie si l'imitation du type du demi-gros à l'aigle ne s'était probablement arrêtée à la frontière lorraine, du numéraire de cette espèce n'étant en effet pas connu pour les ducs héréditaires de Lorraine.

M. Paul Joseph, notre savant confrère, qui s'occupe tout spécialement de l'histoire des comtes palatins du Rhin et des dynastes de Salm, ne croit pas à l'existence d'un atelier monétaire à Ober-Salm à l'époque dont nous parlons, tout en reconnaissant que la chose n'est pas absolument impossible. Il faudrait, avant tout, prouver par des documents que les comtes de Salm supérieur ont joui de tous les droits souverains.

Notre érudit correspondant fait remarquer, avec beaucoup de raison, la ressemblance de style existant entre notre demi-gros et des pièces semblables

frappées par Hugues de Châlon, évêque de Liège (*Numismatique de la principauté de Liège et de ses dépendances*, par le baron J. de Chestret de Haneffe, pl. XI, n° 213), ressemblance telle, que l'on serait tenté de les croire sorties du burin du même graveur. Cette circonstance, vu le voisinage de la principauté de Liège et du comté de Salm inférieur, est une présomption de plus en faveur de l'attribution du demi-gros à l'aigle en question à Salm inférieur ou Salm en Ardenne.

V<sup>te</sup> B. DE JONGHE.

---